

Voici une opinion due à la plume du directeur régional des relations extérieures, M. A. T. Paton :

Les traitements médicaux et chirurgicaux ainsi que les résultats obtenus à l'hôpital Shaughnessy sont tout à fait satisfaisants et de haute qualité; ils ne le cèdent en rien à ceux de tout autre hôpital du Canada. La proportion des opérations réussies y est, à notre avis, comparable à celle de toute institution du genre.

On n'a jamais prétendu le contraire. Pourquoi le bulletin des Affaires des anciens combattants porte-t-il une manchette donnant à entendre que l'accusation visait les médecins de l'hôpital Shaughnessy? Plus loin, je note le passage suivant :

Le rapport déclare: "La Commission est satisfaite de l'organisation, du fonctionnement et des services de l'hôpital Shaughnessy et des qualités de médecins du ministère; elle n'y trouve rien à redire. Dans l'ensemble, la Commission est tout à fait satisfaite du haut degré de compétence de tous les médecins du ministère.

Ces manchettes étant en caractère gras, on serait porté à croire, monsieur le président, que c'est elles que la population doit surtout lire.

J'ai cité assez de témoignages à ce stage avancé de la session pour donner à réfléchir très sérieusement aux honorables députés avant la prochaine session.

Les craintes que j'ai éprouvées après avoir étudié toute cette question semblent se réaliser dans la nomination de cette commission McCann, car on ne saurait mieux démontrer qu'il existe des lacunes dans notre régime de pensions. Je ne critique aucun membre de la Commission des pensions, mais il y a certes quelque chose de tout à fait défectueux dans cet organisme et l'institution de la commission McCann est la meilleure preuve que la Chambre et le pays puissent avoir qu'il y a quelque chose qui cloche, et qui cloche terriblement.

Après avoir étudié tous ces faits, monsieur le président, le ministre devrait prendre des mesures immédiates en vue d'établir un organisme qui assurera les Canadiens que les malheureux anciens combattants qui se trouvent entre deux selles, comme Thoms, Crowhurst et Harvey, auront le droit de se faire entendre par un tribunal qui n'aura pas de préjugés politiques ou autres. Comment nos ex-soldats peuvent-ils avoir la moindre confiance quand leur cause est entendue par un tribunal avec des antécédents comme ceux qu'on a indiqués, et quand ils savent qu'en appel ils seront jugés par ceux-là même qui ont jugé leur cas en premier lieu. Comment est-il possible d'obtenir justice? Je déclare au ministre qu'il faut prendre des dispositions. Je n'entreprendrai pas de lui proposer les mesures qui s'impo-

[M. Blackmore.]

sent, mais il faut sûrement agir pour assurer à nos anciens combattants un traitement quelque peu équitable.

J'ai une autre observation à formuler à la suite de ce que j'ai déjà lu au sujet d'Harvey et de certains de ces ex-militaires. Il semble y avoir, au sein de la Commission canadienne des pensions, quelqu'un qui aurait chargé les médecins de tous les services du ministère de menacer de punition, s'ils s'adressent à leur représentant au Parlement, les anciens combattants qui se trouvent dans une situation analogue à celle que j'ai décrite. En sommes-nous rendus au point où l'on doit admettre que celui qui endosse l'uniforme du roi et exposa sa vie dans l'intérêt de son pays est par le fait même déchu de ses droits de citoyen, qu'il n'a plus le droit de communiquer avec son représentant au Parlement, qu'il est pour ainsi dire privé de ses droits civiques? En doit-on le considérer comme un délinquant s'il écrit à son député et, à compter de ce moment, doit-il devenir l'objet de toutes sortes de mesquineries et d'injustices, au point même peut-être d'être enfermé dans une cellule matelassée sans aucun moyen de communication avec l'extérieur? En sommes-nous rendus là? Certains députés nient; mais ils seraient simplement consternés si je citais le témoignage d'un homme, dont on ne saurait douter de la véracité, qui me parlait il y a trois jours des menaces qu'on lui a faites, parce qu'il a demandé le repas que le médecin lui avait prescrit à l'hôpital où il recevait des soins. Cet état de choses doit cesser.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions, qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford).

L'hon. M. ABBOTT propose :

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1949, les sommes de \$781,658,186.63, \$197,067,420.89 et \$10,100,000 respectivement, soient octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. ABBOTT demande à déposer le bill n° 399 allouant à Sa Majesté certaines